



# Lexique

## Sigles

**AOT** : Autorisation d'Occupation Temporaire

---

**AVAP** : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

---

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement

---

**CEN** : Conservatoire des Espaces Naturels

---

**CBNBP** : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

---

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

---

**DPF** : Domaine Public Fluvial

---

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

---

**GAL** : Groupe d'Action Locale

---

**LNE** : Loiret Nature Environnement

---

**MAE** : Mesure Agro Environnementale

---

**OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation

---

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

---

**PADD** : Programme d'Aménagement et de Développement Durable

---

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

---

**PNR** : Parc Naturel Régional

---

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondations

---

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

---

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

---

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

---

**STAP** : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

---

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

---

**ZAP** : Zone Agricole Protégée

---

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

---

**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



## Termes techniques

**Coupure verte** : espace de verdure qui maintient la séparation entre deux zones d'urbanisation.

**Cynégétique** : gestion de la faune sauvage dans le cadre de la chasse.

**Edicule** : petite construction isolée.

**Peupliers noirs** : variété de peupliers indicateurs de bonne qualité des dynamiques naturelles d'un fleuve, variété très rare en Europe.

**Plante invasive** : plante envahissante qui a une capacité à coloniser les milieux naturels.

**Point d'appel** : élément, souvent architectural, qui interpelle le regard.

**Trame Verte et Bleue** : outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. Constituée de l'ensemble des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité, elle doit permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

**Valeur Universelle et Exceptionnelle (V.U.E.)** : valeur reconnue pour tout site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle signifie que l'importance culturelle et/ou naturelle d'un site est tellement significative qu'elle dépasse les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'humanité.

## Mots de Loire

**Boire** : assimilée à un marais. Bras mort de la Loire, souvent ensablé ou envasé, remis en eau l'hiver au moment d'une crue.

**Confluence** : endroit où deux cours d'eau se rejoignent (correspond à un secteur particulier de lit majeur).

**Embâcle** : objet solide emporté par les eaux lors d'une crue puis bloqué dans le lit de la rivière (par exemple par un étranglement du lit au niveau d'un pont), et qui gêne le passage de l'eau.

**Etiage** : en hydrologie, correspond statistiquement (sur plusieurs années) à la période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux).

**Frayère** : lieu où se reproduisent les poissons et les batraciens, et par extension les mollusques et les crustacés.

**Grève** : espace d'échouage en bord d'un cours d'eau fait de sable et de gravier ou de galets. Dans le vocabulaire touristique courant, le mot est devenu synonyme de plage médiocre.

**Levé** : endiguement essentiellement en terre, mais très renforcé, délimitant le lit actuel de la Loire.

**Lit** : partie, en général la plus profonde de la vallée, dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. De manière classique, on distingue le lit mineur limité par des berges/levées, du lit majeur occupé temporairement par les eaux débordantes.

**Ripisylve** : bande boisée le long d'un cours d'eau.

**Tertre** : petite éminence de terre, qui s'élève dans une plaine et qui ne tient à aucune côte.

